



INTERPOL

Lutter ensemble contre la cybercriminalité



Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent de voir des organisations criminelles et certains professionnels de l'informatique passés dans l'illégalité s'associer pour commettre des infractions sur Internet et financer d'autres activités. Ces réseaux de cybermalfaiteurs, par nature complexes, permettent à des individus disséminés dans le monde entier de se rassembler en temps réel pour commettre des infractions d'une ampleur sans précédent.

Ces infractions peuvent avoir des conséquences graves à l'échelle mondiale. C'est pourquoi il est essentiel que les pays fassent évoluer leurs législations et réglementation afin d'en étendre le champ d'application aux infractions commises dans le cyberspace, dans le cadre d'une stratégie transnationale proactive en matière de cybersécurité.

Bien que l'efficacité du travail des services chargés de l'application de la loi soit un élément essentiel de la lutte contre les cybermenaces, INTERPOL sait aussi qu'il importe de s'assurer le concours de toutes les parties concernées, qui œuvrent également en faveur d'un cyberspace plus sûr, en particulier dans le secteur des technologies.

Grâce à cette démarche d'harmonisation des efforts, le Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation (CMII) entend mettre en commun les compétences et éviter la répétition inutile des activités déjà en cours, afin que la police puisse concentrer efficacement ses ressources sur la lutte contre la cybercriminalité, en travaillant avec les autres parties concernées à l'élaboration d'une réponse globale et coordonnée à cette menace grandissante. ►

COORDINATION DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

INITIATIVES D'OUVERTURE

INTERPOL fait le lien entre la communauté policière et celle des technologies de l'information et de la communication, leur permettant ainsi de conjuguer leurs efforts pour lutter contre la cybercriminalité et se préparer à ses futures évolutions. Il mettra en place des initiatives et des programmes afin d'aider la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi à mieux cibler la cybercriminalité, à enquêter de manière plus efficace sur ce type d'infractions et à améliorer la cybersécurité. Cela permettra : de mieux faire connaître les défis que devront relever les services chargés de l'application de la loi et les possibilités qui s'offrent à eux ; d'améliorer la coopération avec les organisations régionales et internationales ; et d'encourager les échanges d'informations sur les tendances en matière de cybercriminalité et les débats sur les stratégies mondiales dans ce domaine.

STRATÉGIE ET PARTENARIATS

Nous nous employons à intensifier la coopération au sein de la communauté des services chargés de l'application de la loi et des pays membres et à renforcer leur capacité à faire face aux problèmes de cybercriminalité et de cybersécurité, en mobilisant les parties concernées dans les secteurs public et privé, les universités et nos partenaires internationaux pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité, réduisant ainsi les risques en la matière.

Par ailleurs, INTERPOL apporte sa contribution à l'élaboration de bilans nationaux en matière de cybercriminalité. Les pays membres pourront en effet demander un examen de leurs cadres juridique et technique dans le but de mieux cerner leurs points forts et leurs points faibles et d'apporter les améliorations nécessaires.

INTERPOL participe également aux groupes de travail de ses partenaires internationaux et régionaux afin de veiller à l'harmonisation de l'action, notamment en matière de législation, de normes et de bonnes pratiques, et d'éviter les doubles emplois.

ANALYSE STRATÉGIQUE DES TENDANCES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ

En ce qui concerne l'avenir, INTERPOL entend préparer les fonctionnaires chargés de l'application de la loi aux tendances et aux modes opératoires qui s'imposeront en matière de cybercriminalité. Nous allons suivre l'évolution des politiques et des programmes aux niveaux international, régional et national, ainsi que celle des normes et instruments juridiques relatifs à la cybercriminalité et à la sécurité numérique.

Ces activités de prévoyance stratégique permettront à INTERPOL et à ses pays membres de se tenir au courant des changements importants qui influent sur la capacité des services chargés de l'application de la loi à lutter contre la cybercriminalité. Les différents services du CMII pourront ensuite mettre en commun leurs ressources afin d'élaborer des méthodes et des techniques qui aideront les pays membres à enquêter sur les affaires de cybercriminalité, et de définir de nouvelles normes en matière de cybersécurité.



INTERPOL

► CONTACT:
Complexe mondial d'INTERPOL pour l'innovation
18 Napier Road
Singapore 258510

Tél: +65 6550 3535
Email: IGCI@interpol.int

- Twitter: [@INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)
- YouTube: [INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)
- WWW.INTERPOL.INT

